



Les espaces ruraux et naturels transfrontaliers

Coopération transfrontalière entre espaces naturels protégés : frontières anglaise et belge

La coopération transfrontalière entre espaces naturels protégés entre la France, la Grande Bretagne et la Belgique concerne trois parcs naturels régionaux : le PNR Caps et Marais d'Opale qui coopère avec le Comté du Kent, l'**Area of Outstanding Natural Beauty Kent Downs** et la province de Flandre Occidentale, le PNR Scarpe Escaut avec le Parc Naturel Plaines de l'Escaut, enfin le Parc Naturel de l'Avesnois avec l'intercommunal IGRETEC.

On note enfin l'existence d'un projet de PNR des Ardennes mais celui-ci est en préfiguration et de ce fait pas encore engagé dans une démarche de coopération transfrontalière.

A la différence du PNR Scarpe Escaut qui mène un projet de développement territorial transfrontalier intégré, le **PNR des Caps et Marais d'Opale** développe plutôt un partenariat fondé sur des projets d'échanges techniques ponctuels. La raison en est simple : séparé d'un de ses voisins par une frontière maritime, ce parc a privilégié des axes thématiques précis où peut se développer un partenariat sur la question de la biodiversité des zones humides, la requalification paysagère (y compris dans sa dimension architecturale et patrimoniale), le suivi de l'occupation des sols, la gestion du bocage et du littoral à falaise (transmanche). La dimension communication fait également l'objet de plusieurs actions notamment dans le domaine touristique (randonnées).

Le **PNR Scarpe-Escaut** est le plus ancien PNR créé en France (en 1968, sous le nom de Saint Amand-Raismes). Par son fonctionnement et ses caractéristiques, il a également contribué à inspirer la création d'un nouveau type de protection en Wallonie : les Parcs Naturels, créés en 1985. Celui des **Plaines de l'Escaut** a vu le jour en 1996, constituant en quelque sorte le versant belge de son homologue côté français, sa création intégrant dès le départ une dimension transfrontalière affirmée.

La coopération étroite entre ces deux parcs, facilitée notamment par l'usage d'une langue commune, se manifeste à travers de nombreux axes thématiques ; la communication au public, à travers la création d'un logo et d'un nom commun : Parc naturel transfrontalier du Hainaut. Cette communication s'illustre également par un positionnement touristique commun : création de circuits transfrontaliers, de points d'accueil complémentaires, d'événements communs (parcs en fête en 2004, challenges transfrontaliers), participation conjointe à des salons touristiques, publication de brochures et ouvrages, d'un jour-

nal transfrontalier régulier, de cartes communes. Cette communication passe enfin par un contact permanent avec le public scolaire et le monde associatif.

La coopération transfrontalière entre les deux parcs se manifeste également par un partenariat technique et scientifique régulier où de nombreuses études du milieu (flore, faune) et d'aménagement (notamment autour de la gestion des cours d'eau) ont été menées. Un travail de mise à niveau en équipement SIG du versant belge a permis la mise en place d'une base de données commune avec la production des premiers éléments transfrontaliers.

L'agriculture et l'artisanat, thèmes privilégiés de la coopération transfrontalière entre PNR, ont également fait l'objet de nombreuses actions de coopération, notamment dans le domaine de la valorisation des produits fermiers locaux, dans l'étude comparée des mesures agro-environnementales ou dans le développement de l'agriculture biologique.

En matière de coordination des politiques et des instances, les deux parcs ont également mis en place un groupe de travail transfrontalier permanent (plusieurs réunions mensuelles, étude comparative des législations française et wallonne liées à l'aménagement du territoire pour proposer une politique globale). Enfin, ils réfléchissent à la création d'une structure juridique transfrontalière commune qui pourrait porter à terme le projet de fusion des deux parcs.

Le **Parc Naturel Régional de l'Avesnois**, créé en 1998, a mené pendant quelques années des actions de coopération avec l'intercommunale Intersud dont une des compétences concernait la protection de l'environnement et le développement local. Plusieurs actions conjointes ont été menées, notamment dans le domaine de l'étude des paysages, du patrimoine local et des mesures de gestion contractuelle des milieux naturels, avec pour objectif de créer un parc transfrontalier. Ce projet d'un futur parc a dû être abandonné, faute de moyens financiers pour la structure de portage du projet de parc de la Haute Sambre côté belge ; cette dernière a été dissoute.

Cependant, le PNR est en cours de réflexion avec un autre partenaire belge, **IGRETEC**, intercommunale en charge de la gestion des cours d'eau, pour la mise en place d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux transfrontalier (SAGE) sur le bassin versant de la Sambre. Le projet n'en est qu'à un stade de réflexion, mais il marque la volonté du PNR de s'engager dans des démarches transfrontalières pour un développement territorial plus cohérent.